



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Lundi 27 septembre 2021

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Deux sites industriels « clés en main » sur le territoire communautaire

Le Grand canal du Havre et le Parc Eco-Normandie ont été labellisés par le Gouvernement et sont désormais prêts à recevoir de nouvelles activités industrielles ou logistiques dans des délais raccourcis.

« Ce label gouvernemental est à la fois un bon coup de projecteur et un précieux coup d'accélérateur car implanter une industrie ou une plateforme logistique, cela prend beaucoup de temps. En anticipant les procédures administratives et les études techniques, nous sommes en mesure de proposer à des investisseurs deux sites idéalement positionnés pour qu'ils puissent développer de nouvelles activités sur notre territoire et donc des emplois nouveaux », explique Edouard PHILIPPE, président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

« La labellisation du site Grand Canal du Havre traduit la forte capacité de notre territoire à se mobiliser et à se réinventer sans cesse. En effet, HAROPA PORT, soutenu par ses partenaires territoriaux, a su faire de cet ancien complexe cimentier un terrain prêt à accueillir une nouvelle activité dans un écosystème industrialo-portuaire unique. L'anticipation des diagnostics et notre engagement à développer un haut niveau de services sont gages de réussite pour l'implantation d'un projet de grande envergure », explique Stéphane Raison, Directeur général HAROPA PORT.

LE GRAND CANAL DU HAVRE ET LE PARC ECO-NORMANDIE LABELLISÉS

Le site du Grand canal du Havre (ex-usine Lafarge) de Saint-Vigor-d'Ymonville et le Parc d'activités Eco-Normandie de Saint-Romain-de-Colbosc ont été labellisés par le Gouvernement dans le cadre du 2^e appel à propositions « sites industriels clés en main ».

Ce label signifie que **les procédures relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement ont été anticipées**, afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle activité industrielle ou logistique dans des délais maîtrisés.

En permettant de démarrer plus rapidement la construction d'un site industriel, tout en garantissant un haut niveau de protection de l'environnement à travers l'anticipation des études techniques, **ce label constitue un argument fort pour convaincre les investisseurs** et accélérer la concrétisation de projets industriels sur le territoire communautaire.

PLUS DE 50 HECTARES DISPONIBLES POUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS !

Les terrains du Grand canal du Havre, propriétés de HAROPA PORT, dispose d'une surface d'environ 30 hectares sur la zone industrialo-portuaire et de nombreux réseaux existants (eaux potable et industrielles, électricité, gaz, vapeur).

Le parc Eco-Normandie de Saint-Romain-de-Colbosc, idéalement positionné à proximité directe de l'A29 et des zones industrielles du Havre et de Port-Jérôme, dispose de 22 hectares disponibles à l'implantation d'activités nouvelles.

- Pour en savoir plus sur le label « sites industriels clés en main », consultez le communiqué de presse du Gouvernement [à cette adresse](#).
- Pour en savoir plus sur les sites proposés, contactez l'agence de développement économique du Havre et de sa région : lhsd@lehavreseinedev.com ou 02 76 40 23 20.

CONTACTS PRESSE

Thomas RENARD - Le Havre Seine Métropole
thomas.renard@lehavre.fr – 06 79 03 61 45

Marie VERSTRAETEN – HAROPA PORT
marie.verstraeten@haropaport.com – 07 64 81 61 02